

ÉDUCATION CANINE SVPA

Centre SVPA
Route de Berne 318
1000 Lausanne 25
021 784 8000
education@svpa.ch



*Un chien bien éduqué
est un chien heureux et
apprécié du public*

Cette brochure est réalisée par la
Société vaudoise pour la protection des animaux



Cours obligatoires

Exigences selon l'OPAn (Ordonnance sur la protection des animaux) :

Depuis septembre 2008, toute personne qui acquiert un chien pour la première fois doit suivre au minimum 4 heures de cours théoriques avant d'en posséder un et au minimum 4 fois une heure de cours pratiques, dispensés par un éducateur agréé, durant l'année qui suit son acquisition.

Pour les personnes pouvant prouver qu'elles ont déjà eu un chien dans le passé et qui souhaitent en acquérir un nouveau ou un deuxième, seules les 4 heures de cours pratiques sont obligatoires durant l'année qui suit l'acquisition.

Ces exigences sont entrées en vigueur au 1er septembre 2008.



Le Forum SVPA, sur le site de Sainte-Catherine, lieu où se déroulent les cours théoriques

Cours théoriques pour futurs propriétaires de chien

La SVPA propose ces cours de sensibilisation à la cohabitation avec un chien, au Forum du Centre SVPA (bâtiment en face du refuge) au Chalet-à-Gobet. Les thèmes suivants sont notamment abordés :

Les besoins fondamentaux du chien - les différentes races et leurs caractéristiques - où acquérir un chien dans les refuges SPA ou les élevages - le comportement et les moyens de communication du chien - l'importance du comportement et de la gestuelle des propriétaires pour communiquer avec le chien - la responsabilité des détentrices et détenteurs - les exigences fédérales et cantonales - l'obligation de contracter une assurance responsabilité civile - le coût financier lors de l'acquisition et tout au long de la vie du chien.

Lieu : Forum du Centre SVPA (bâtiment en face du refuge), rte de Berne 318, Le Chalet-à-Gobet, 1000 Lausanne 25

Quand : 10 samedis par année, de 8h à 12h30-13h, bienvenue dès 7h30 pour un café !

Prix : 40.- par personne, à payer avant le cours sur le compte SVPA 10-9898-5, référence : éducation canine théorie, merci de présenter une quittance lors du cours, si vous avez effectué le virement moins d'une semaine avant la date du cours.

Inscription : un bulletin par personne, cours ouverts à tous dès l'âge de 12 ans, avec établissement de l'attestation fédérale. Bulletin d'inscription à demander au secrétariat SVPA et à retransmettre dûment complété et signé, par courriel à education@svpa.ch ou courrier postal à :
Centre SVPA - éducation canine - 1000 Lausanne 25.

Ce cours théorique doit être suivi par la personne dont le chien est inscrit chez AMICUS (banque de données des marques électroniques pour la Suisse). Toute autre personne est bienvenue au cours.

Cours pratiques obligatoires pour tout nouveau chien

Exigences selon l'OPAn, minimum 4 fois une heure de cours pratiques, dispensés par un éducateur agréé.



Vous êtes les bienvenus pour les cours obligatoires, mais également pour des cours volontaires supplémentaires. Nous vous conseillons de suivre ces cours indépendamment des obligations légales, dès que possible et tout au long de la 1ère année,

afin de vous assurer une agréable cohabitation, avec une bonne qualité de vie pour vous et votre chien. Les cours obligatoires doivent être suivis par le binôme inscrit auprès d'AMICUS (Banque de données des marques électronique pour la Suisse). Les conjoints et autres membres de la famille peuvent également être présents en spectateurs lors des cours. Les cours volontaires peuvent être suivis par une ou plusieurs personnes, (conjoint par exemple) selon vos souhaits.



Plan des cours obligatoires

1 heure en cours individuel : évaluation du chien et de la situation et conseils personnalisés

3 fois 1 heure en cours collectifs avec au minimum 3 chiens et 3 propriétaires différents.

Plan de cours conseillé par la SVPA: des cours volontaires individuels sont très conseillés et peuvent être suivis, avant d'effectuer les cours obligatoires en groupe. Il est important que vous parveniez à établir le lien avec votre chien lorsqu'il est seul avec vous, pour qu'il vous écoute ensuite en présence de ses congénères.

Prix des cours obligatoires : à verser sur le compte SVPA 10-9898-5, référence : éducation canine pratique.

120.- par chien pour les 4 heures, 90.- pour les chiens adoptés au refuge SVPA. A payer avant le cours, merci de présenter une quittance lors du 1^{er} cours, si vous avez effectué le virement moins d'une semaine avant la date du cours.

Prix des cours volontaires : à payer à l'éducatrice ou l'éducateur lors du cours. Don à la SVPA selon votre libre appréciation, de 10.- au minimum pour 1 heure, pour les membres SVPA et de 40.- pour les non-membres. Possibilité de devenir membre à vie par un don unique de 100.- ou cotisation annuelle dont le montant est laissé à votre libre choix.

Annulation ou report de cours : pour vous éviter 50.- de frais, veuillez téléphoner 24h à l'avance, au 021 / 784 8000, (lundi matin avant 9h pour les cours du lundi).



*Centre d'éducation canine
de Vufflens-la-Ville*

Inscription

Un bulletin par personne et par chien, cours ouverts à tous dès l'âge de 12 ans, avec établissement de l'attestation fédérale. Bulletin d'inscription à demander au secrétariat SVPA et à retransmettre dûment complété et signé, par courriel à education@svpa.ch ou courrier postal à:
Centre SVPA - éducation canine - 1000 Lausanne 25.



Horaires et lieux des cours pratiques

OPTION 1

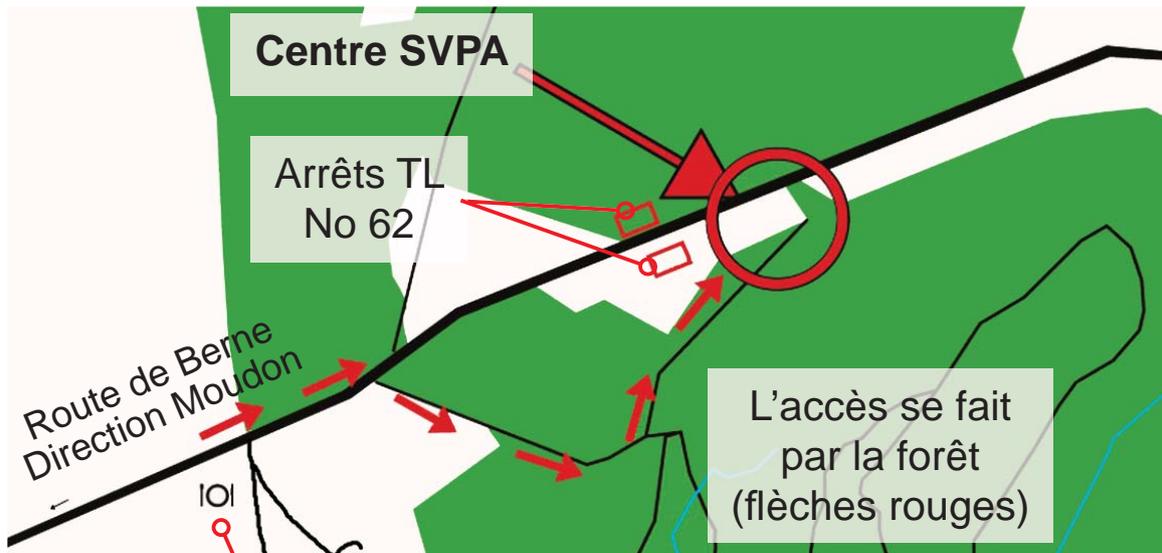
Au Centre d'éducation canine de la SVPA, rte du Moulinet 35, 1302 Vufflens-la-Ville. Les lundis à 16h., 17h., 18h. et 19h. et les jeudis à 13h., 14h., 15h. et 16h.

OPTION 2

Au Parc d'éducation canine lausannois (PECL), av. Pierre-de-Coubertin Lausanne-Vidy. Les mercredis et les samedis à 13h., 14h., 15h. et 16h.

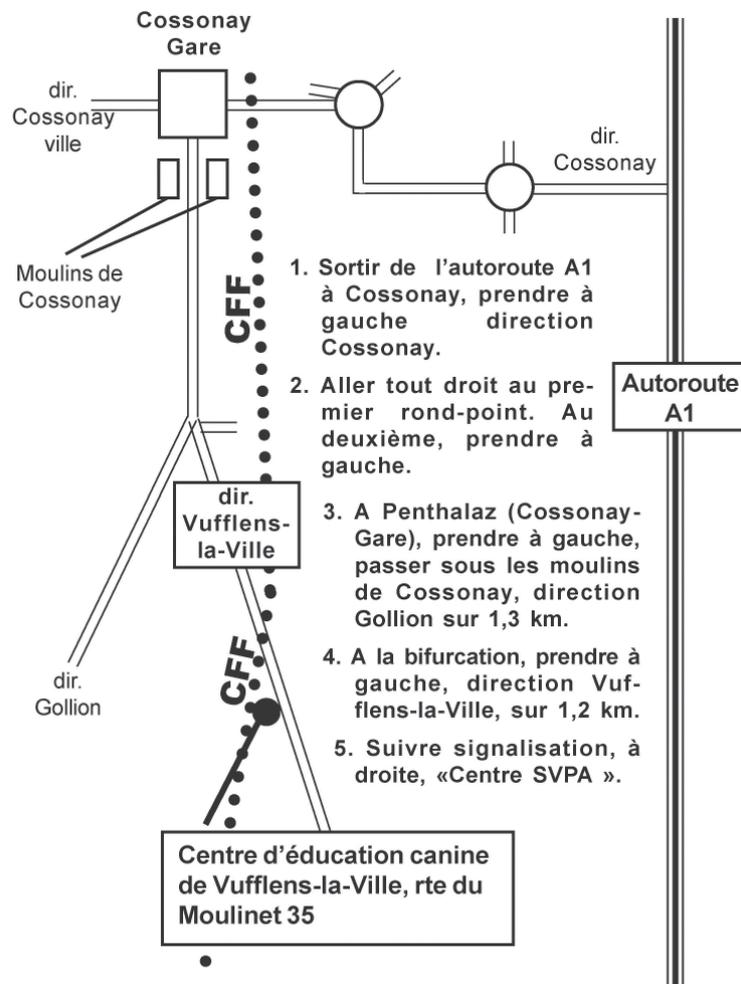
Vous choisissez une des options en fonction de vos disponibilités, des horaires et du lieu.

Plan d'accès au Centre SVPA, rte de Berne 318, 1000 Lausanne 25



Auberge du Chalet-à-Gobet

Plan d'accès au Centre d'Education canine SVPA de Vufflens-la-Ville



**Plan d'accès au
PECL (Parc d'éducation canine lausannois)
à Lausanne-Vidy, av. Pierre de Coubertin**

